

RÈGLES DU SERVICE

OUI PAPIER



NON PAPIER



OUI EMBALLAGES EN PLASTIQUE



NON EMBALLAGES EN PLASTIQUE



OUI VERRE ET CANETTES



NON VERRE ET CANETTES



OUI BIODÉGRADABLE



NON BIODÉGRADABLE



OUI DÉCHETS VERTS LÉGERS



NON DÉCHETS VERTS LÉGERS



OUI AUTRES DÉCHETS



NON AUTRES DÉCHETS



OUI HUILE ALIMENTAIRE



NON HUILE ALIMENTAIRE



La collecte des déchets de papier, de plastique et autres est effectuée au porte-à-porte, c'est-à-dire que les déchets sont collectés devant chaque maison selon un calendrier. Par conséquent, les déchets doivent être triés par type.

Le territoire est divisé en zones : vérifier votre zone d'appartenance en fonction de votre rue et vérifier les jours de présentation sur le calendrier disponible à l'URP (bureau des relations avec le public), les centres de collecte ou sur le site www.geovest.it.

1 Les bacs/sacs doivent être conservés dans les propriétés privées et présentés, quand ils sont pleins, sur la voie publique le soir de la veille du jour de collecte et jusqu'à 5h du matin le jour de collecte.

2 Utilisation correcte des bacs/sacs fournis pour le tri des déchets :

LE PAPIER doit être mis en vrac dans le bac bleu, jamais dans des sacs en plastique. L'éventuel papier en trop peut être placé dans un carton/sac en papier sur/à côté du bac bleu.

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE doivent être mis dans les sacs semi-transparents jaunes. Les emballages ne doivent pas contenir de résidus ; pour réduire leur volume, les bouteilles et récipients en plastique doivent être écrasés horizontalement. Si les bacs appartiennent à la copropriété, la fourniture de sacs par Geovest n'est pas prévue, les emballages en plastiques doivent donc être mis en vrac dans le bac ou dans des sacs en plastique réutilisés ensuite dans le cadre domestique.

LES AUTRES DÉCHETS doivent être mis obligatoirement dans le bac gris équipé d'une puce électronique, en vrac ou en utilisant des sacs normaux (ne pas utiliser les sacs jaunes fournis par Geovest car ils sont destinés à la collecte des emballages en plastique). Le bac des autres déchets est personnel, chaque utilisateur doit le rendre identifiable avec un signe distinctif (étiquette ou autocollant avec nom et indication du numéro de rue).

LE VERRE ET LES CANETTES doivent être mis en vrac dans les bacs/conteneurs verts, après avoir éliminé les éventuels résidus. Service public pour les citoyens résidant dans les zones 1, 2, 3 et à domicile pour les citoyens résidant dans la zone 4 agricole.

LES DÉCHETS VERTS LÉGERS (herbe et feuilles) doivent être mis en vrac dans le bac fourni par Geovest. Le bac doit être présenté uniquement quand il est plein. Le service est effectué avec abonnement. Pour l'activer : écrire à info@geovest.it ou appeler le Numéro Vert. Le service est effectué sur demande dans les zones agricoles. Les déchets hors du bac ne seront pas ramassés.

LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES (restes alimentaires de cuisine) doivent être mis dans des sachets bien fermés en matériau compostable ou en papier, dans les conteneurs publics. Dans les zones agricoles, les conteneurs publics sont disponibles sur demande. Pour les demander, envoyer un e-mail à ufficiotecnico@geovest.it.

3 Vérifier sur le calendrier ou sur le site : www.geovest.it/i-comuni/ où se procurer les sacs et bacs fournis pour le tri des déchets.

4 Les sacs distribués par Geovest doivent être utilisés seulement et exclusivement pour les collectes auxquelles ils sont destinés en évitant soigneusement le gaspillage.

5 Pour limiter la consommation des sachets en mater-bi, il est possible de réutiliser les sacs de courses en matériau compostable pour la collecte des déchets biodégradables (ex. : mater-bi, bioplastique) ou des sachets en papier.

6 Le lavage des bacs fournis est la responsabilité de leurs utilisateurs.

7 Il est interdit de présenter des déchets dans des bacs ou sacs différents de ceux fournis par Geovest.

IL EST INTERDIT

- D'abandonner les déchets au sol, même à côté des conteneurs publics.
- D'insérer dans les conteneurs publics autre chose que des déchets biodégradables et du verre.
- De présenter les déchets dans les sacs ou bacs en dehors des jours indiqués dans le calendrier de collecte.
- D'utiliser les poubelles à roues de papier et d'emballages en plastique destinées à être utilisées par les magasins uniquement.

Les comportements incorrects seront sanctionnés.

ENCOMBRANTS

Il est possible de réserver le service de collecte à domicile des déchets encombrants en téléphonant au Numéro Vert ou en envoyant un e-mail à info@geovest.it.

Le service prévoit la collecte d'1 objet de grande taille ou de 3 objets de petite taille :

objets de grande taille (démontables) : canapé, armoire, étagères, meubles démontables.

objets de petite taille (non démontables) : lave-linge, fauteuil, radiateur, matelas, table, réfrigérateur, bonbonne, téléviseur, console, chaise.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Pour demander le bac de compostage gratuit, télécharger le formulaire sur le site <http://www.geovest.it> le remplir et l'envoyer à info@geovest.it ou par fax au +39 051981714

COLLECTE DU CARTON POUR LES COMMERCES

Les magasins, les commerces et les bureaux des centres-villes peuvent demander le retrait du carton au sein de leurs locaux.

Pour activer le service, envoyer un e-mail à segreteria@geovest.it ou appeler le Numéro Vert.

LE CENTRE DE COLLECTE

Au centre de collecte, il est possible d'amener gratuitement tous les déchets provenant du tri domestique. Il n'est pas possible d'amener d'autres déchets ou des déchets provenant d'activités non domestiques.

Via Armaroli, 18,
horaires d'ouverture :
mardi et jeudi : 08:00 - 13:00
samedi : 08:00 - 16:00
(horaire continu)

Via Finelli, 2,
horaires d'ouverture :
mardi : 14:00 - 17:00
mercredi et vendredi : 08:00 - 13:00

HUILE ALIMENTAIRE USAGÉE

Des conteneurs spéciaux se trouvent sur le territoire de la commune (couvercle orange), où il est possible de mettre la bouteille pleine d'huile alimentaire usagée fermée. Il est possible d'y mettre : huile d'olive, colza, maïs, des produits conservés dans l'huile, du thon, du saindoux.

SERVICE LANGES/COUCHES

Pour activer le service réservé aux familles utilisant des couches, des langes, des alèses ou du matériel médical, et recevoir la clé pour accéder aux conteneurs publics dans les centres-villes ou un bac de grande dimension pour les autres déchets, veuillez vous rendre dans les centres de collecte :

Pour en savoir plus :

Numéro Vert
800 276650

Lun - Mer - Ven 8:45 - 12:45
Mar - Jeu 8:45 - 12:45 | 14:00 - 16:30
Samedi 8:45 - 12:45 (pour signaler des oublis de ramassage)